



Sans toit mais pas sans droits!

Association Cent Pour Un Toit-01

L'association a pour but de restaurer un esprit de fraternité dans notre République et pour objet toute forme d'action de solidarité contribuant au logement provisoire de personnes ou familles sans abri et privées de l'accès au droit au logement.

PROCES VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION** **« CENT POUR UN TOIT 01 »** **06 avril 2024**

L'assemblée générale a été conduite comme suit :

Présidente de séance : Jacqueline BRIAT-FRESSINET

Secrétaire : Ghislaine FONTANE - Maurice MARIN

Rapporteuses financières : Danièle LEQUERTIER – Nadine MOISSON

Le rapport moral est rédigé par Jacqueline Briat-FRESSINET

Le rapport financier, le budget prévisionnel et la situation des adhérents et donateurs sont rédigés par Danièle LEQUERTIER et Nadine MOISSON.

Le rapport d'activités est rédigé par Ghislaine FONTAINE et Maurice MARIN

L'assemblée générale a pu délibérer sur les différents rapports .

88 personnes ont voté.

Première résolution

Suite à la lecture des différents rapports et à la présentation des comptes annuels 2023, l'Assemblée Générale les approuve à l'unanimité et donne quitus aux membres du Collège de leur gestion.

Il n'existe pas de conventions réglementées entre l'Association et les administrateurs.

Le rapport moral et le rapport d'activités sont adoptés à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les contrôleurs des comptes (Jean Bernard HYVERNAT et Pierre PERROUD) attestent que les comptes représentent la traduction réelle et exacte de la vie de l'association pour l'année 2023.

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport financier.

Association Cent pour un toit-01 – Maison de la Culture et de la Citoyenneté – 4, Allée des Brotteaux CS 70270
- 01006 BOURG EN BRESSE CEDEX – N° SIRET : 824 062 814 00010 – Code APE : 8899B

Contact : centpouruntoit01@gmail.com – Tél : 07 49 25 21 03



<https://www.facebook.com/centpouruntoit01>

<https://www.centpouruntoit01.org>

Troisième résolution

La participation financière des adhérents/donateurs revêt deux aspects :

- une cotisation d'adhésion de 5 € destinée à assurer le fonctionnement de l'association
- les dons destinés à financer les logements et les charges afférentes. Seuls les dons donnent droit à une réduction d'impôt de 75 %.

L'Assemblée Générale fixe le montant de la cotisation annuelle d'adhésion à 5 € et le don minimum mensuel à 6 € pour l'année 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Lors de l'assemblée générale 2023, le collège a été élu avec 14 membres

Il est renouvelé par tiers, le tiers sortant pour cette année se compose de :

Luc BAILLY, Jacqueline BRIAT-FRESSINET, Ghislaine FONTAINE, Gilles FONTAINE Nadine MOISSON Bernadette PERRAUD.

4 nouvelles candidatures:

Misette BALDO, Dorian CULIQ, Anne LE BAS, Pierre Bernard LE BAS

88 adhérents à jour de cotisation votent, 88 bulletins sont dépouillés : L'assemblée générale a réélu les candidats sortants et élu les nouveaux candidats à l'unanimité.

Le Collège actuel se compose de 18 membres:

Luc BAILLY- Misette BALDO-Chantal BOUTE- Jacqueline BRIAT FRESSINET- Dorian CULIQ- Ghislaine FONTAINE- Gilles FONTAINE- Carole GERBAUD- Jean Marc JOURDAN- Anne LE BAS- Pierre Bernard LE BAS- Monique LACOMBE- Danièle LEQUERTIER- Maurice MARIN- Nadine MOISSON- Sylviane MURAT- Bernadette PERRAUD- Nicole PHILIPS.

Secrétaires de séance:

Ghislaine FONTAINE et Maurice Marin

Présidente de séance:

Jacqueline BRIAT-FRESSINET

Association Cent pour un toit-01 – Maison de la Culture et de la Citoyenneté – 4, Allée des Brotteaux CS 70270 - 01006

BOURG EN BRESSE CEDEX – N° SIRET : 824 062 814 00010 – Code APE : 8899B

 Contact : centpouruntoit01@gmail.com – Tél : 07 49 25 21 03